



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 novembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, , Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha  
Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cindy Le Hen  
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec  
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet  
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h45

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

#### **4. ETUDE PRE-OPERATIONNELLE ILOT SAINT-YVES : MISSION COMPLÉMENTAIRE**

##### Exposé :

Par délibération en date du 8 décembre 2015, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'étude avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne afin de déterminer la faisabilité du projet de requalification urbaine de l'ilot Saint-Yves.

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne doit notamment accompagner le maître d'ouvrage dans l'analyse de la faisabilité économique et programmatique des projets afin de sécuriser les acquisitions qui pourraient être engagées.

La SNCF a pris à sa charge les sondages effectués sur le terrain et dans les bâtiments dont elle est propriétaire, des prélèvements ont été effectués notamment pour déceler la présence d'amiante.

Des sondages complémentaires doivent être effectués sur la partie occupée par l'ancien garage afin de déterminer le coût de la dépollution. L'EPF se charge de confier à un bureau d'études un diagnostic de pollution des sols. Toutefois, au préalable, la commune de Quimperlé doit s'engager à prendre en charge ces frais qui peuvent être évalués à 8 000 € maximum.

##### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à solliciter ce diagnostic de pollution des sols,
- de prendre en charge le coût de cette étude estimée à 8 000 € au cas où une convention opérationnelle ne serait pas signée ultérieurement.

Avis favorable des commissions politique de la ville, environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 25 novembre 2016

Avis favorable de la commission finances et évaluation des politiques publiques et administration générale du 29 novembre 2016

**Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour expédition conforme  
**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ.**